

Le Procès du Fort Gassion devant le Conseil de Guerre

IL S'EST TERMINÉ HIER PAR LA CONDAMNATION À 5 ANS DE TRAVAUX PUBLICS D'UN DÉTENU « IRRESPONSABLE »

La longue série de détenus au pénitencier militaire du Fort Gassion, à Aire-sur-la-Lys, qui comparurent devant le Conseil de Guerre du 1er corps pour répondre de faits judiciairement commis par eux dans le but de fuir ou de se faire appeler « l'ancien Gassion » et son adjoint-bourreau Antonini, a été close hier par la comparution du détenu Léon Quélet, un normand incorporé au 116^e d'infanterie, inculpé de vols de fait, outrages par menaces envers des supérieurs et bris de clôture.

GESTES DE FOUS. — AFFREUSE RÉPRESSION

Maïade et chétif, le jeune Quélet avait été suivait l'expression consacrée « gâté » par ses parents aubergistes à Deauville. Capricieux, irritable, à l'exces, victime d'une lourde hérédité mentale, le malin ne put jamais subir aucune contrainte. Quelques temps avant son départ au régiment il contracta une grave maladie qui influa encore sur son cerveau débile. Au régime, sa façon d'agir le fit considérer comme une « forte tête » et ses actes fous lui valurent maintes punitions et deux comparutions devant des Conseils de Guerre.

Condamné en dernier lieu à quatre ans de prison, il fut envoyé pour purger sa peine au pénitencier militaire du Fort Gassion que l'adjudant Antonini — lequel entre parenthèses va prochainement être mis en retraite — a rendu tristement célèbre.

Pendant longtemps le prisonnier ne fit pas parler de lui. Puis un beau jour il se révolta. Des sous-officiers gendarmes, l'adjudant Antonini en tête le « cherchaient » disaient-ils et lui faisaient subir toutes sortes de vexations.

En août 1913, Quélet, qui avait manifesté sa mauvaise humeur à l'atelier, fut mis en cellule. Aussitôt l'adjudant Antonini vint l'y voir pour le marguerite affirmer-il, il cracha dans sa direction. L'adjudant lui mit les fers aux pieds et aux mains pendant deux heures. Mais il se tira tellement les « bracelets » que le prisonnier ne cessa de demander grâce et de crier sa douleur.

Plusieurs jours après cette scène il avait encore les poignets meurtris. Le 7 octobre, Quélet qui avait fait du mauvais travail fut conduit en cellule par le sergent Tillier.

Le lendemain lorsque ce sous-officier alla voir le prisonnier dans sa cellule, ce dernier qui était en train de balayer, jeta son balai vers le sergent qui fut atteint au côté.

Averti, l'adjudant Antonini accourut et pour ne pas en perdre l'habitude mit les fers à Quélet. Cette fois, il força le détenu à mettre les mains derrière le dos, et dans cette position lui mit les « bracelets » qu'il serra un peu plus fort.

Cette fois, Quélet fit retentir de tels cris de douleur que des prisonniers s'en émuèrent et en informèrent un lieutenant qui alla délivrer le prisonnier.

Mis en prévention de Conseil de Guerre, le détenu fut amené à la prison de la Citadelle de Lille. Le 17 novembre, il fut encore un accès de « cafard » outragea et menaça le sergent Desmureur et brisa un carreau de sa cellule.

IRRESPONSABLE ? Deux fois Quélet fut examiné par des médecins militaires qui déclarèrent qu'il était responsable de ses actes.

Mais en cours d'instruction et à la demande du défenseur M. F. Macquart, le docteur Ravart, directeur de l'Asile départemental d'Esquiennes, fut nommé expert.

Le célèbre aliéniste étudia le sujet et rechercha ses antécédents. Dans le rapport qu'il déposa il déclara formellement que Quélet ne pouvait être rendu responsable de ses actes attendus qu'au moment des faits il se trouvait dans l'état de démence prévu par l'article 64 du Code pénal.

En conséquence, M. le capitaine rapporteur Net conclut à une ordonnance de non-lieu.

M. Vignal, commissaire du Gouvernement, ne fut pas de cet avis et demanda le renvoi devant le Conseil de Guerre, ce qui fut décidé.

C'est pourquoi, contre toute attente à l'irresponsable — comparé hier devant le Conseil présidé par M. le lieutenant-colonel Masselin, du génie.

TOUJOURS ANTONINI Après avoir entendu l'inculpé qui avait en cours d'instruction passé des aveux et déclaré avoir agi impulsive dans le but d'être changé de prison, le Conseil entendit les sergents Tillier et Léonard, du pénitencier. Selon eux les mises aux fers furent faites réglementairement sans brutalité par l'adjudant Antonini.

Ces fers, véritables instruments de torture, avaient été apportés comme pièces à conviction.

Le détenu Georges de Tréfontaine, plus âgé, après des menaces et d'autres actes de violence envers ses supérieurs, fut condamné à six mois de prison. Le détenu Léonard, le 16 août, entendit Quélet hurler de souffrance et demander grâce tandis qu'Antonini lui martelait les fers. L'adjudant répondit : « Je vais serrer plus fort. Je te ferai crever en cellule ».

M. Tréhoux, ex-soldat au 73^e d'infanterie, était de garde ce jour-là à Gassion. Il assista à la mise aux fers de Quélet qui cria et demandait grâce, suppliait qu'on ne sere pas si fort.

L'adjudant Antonini fut son habituelle déposition. Il n'usa que de douceur et de patience envers les détenus. Il se fit « qu'appliquer le règlement qu'il appelle « Etienne », « son frère », « son bréviaire », « son père ».

Il s'est montré sévère pour Quélet qui était à la tête des fomenteurs de troubles. Cette déposition esquiva sur celles faites antérieurement par Antonini au sujet d'autres détenus inculpés d'irresponsabilité.

« Mais vous êtes cela chaque fois. L'inculpé est toujours le chef des révoltés ».

Antonini oppose encore un démenti aux témoignages l'accusant de se livrer fréquemment aux pires excentricités et à des écarts de langage qui le font prendre parfois pour un exalté dément.

Diverses dépositions sont lues ensuite. Ce sont celles de Mme Quélet mère, relative à une visite qu'elle fit au fort Gassion, où elle sortit épuisée ; du sergent Desmureur qui fut outragé et menacé et les conclusions du rapport de M. le docteur Ravart qui déclare Quélet irresponsable.

Il a entendu Antonini dire à Quélet dans sa cellule : « Je te cherchais. Je te tiens. Ta mère peut pleurer. Je te ferai sécher en cellule. Ces mots ont été suivis de cris de douleur poussés par Quélet mis aux fers dont le témoin a constaté les traces plusieurs jours après.

DISCIPLINE I M. le commandant Vignal, commissaire du Gouvernement, enregistre les aveux de Quélet qui selon lui a agi en pleine connaissance de cause.

Il réfute l'opinion de M. l'expert Ravart, en se basant sur l'opinion contraire des médecins militaires.

Il termine en réclamant au nom de la discipline devant qui tout doit s'effacer, une sévère condamnation.

JUSTICE, PITIE I En une admirable plaidoirie, qui émeut au plus haut point l'auditoire, M. Fernand Macquart s'appuie sur la haute autorité de M. le docteur Ravart, pour demander au Conseil d'arracher Quélet, ce demi-fou à la discipline qui finirait par le tuer.

Un second défenseur de Quélet, M. Puaux chevalier de la Légion d'honneur, correspondant de guerre du « Temps », qui s'intéresse à cette lamentable affaire, demande à son tour pitié pour le malheureux.

Il donna connaissance aux juges de toute une correspondance dans laquelle Quélet fait part à ses parents de son désir incessant de redevenir un bon citoyen.

Après en avoir longuement délibéré, le Conseil rapporta un verdict affirmatif et condamna Quélet à cinq ans de travaux publics.

POUR TOUJOURS I Et tandis qu'à la lecture du jugement, la mère du condamné s'abattait dans les bras du père en émettant en sanglots et criant : « Mon pauvre petit. Je ne le verrai plus jamais. On me le prend pour toujours ! » Antonini, fermement, rial.

L. LE MASSON.

Les inondations dans le Cambrésis

L'importance du désastre — A Avesnes-les-Aubert et à Rieux ce n'est que désolation et ruines — Une démarche du député Alfred Le Roy auprès du Ministre de l'Intérieur

Le ter mal, la fête des travailleurs, a été lubre à Avesnes-les-Aubert à Rieux et le chômage n'y a pas en pour cause la fête ouvrière.

La terrible épreuve de jeudi a jeté la consternation dans les communes et avec le jour l'on peut se rendre compte de l'étendue du désastre.

Quelques ruines assombrissent encore l'horizon dans la campagne l'eau a disparu, laissant une boue jaunâtre, les « rios » ont repris leur cours habituel, le torrent est passé faisant dans la ruine et la désolation, il a convenu d'essayer de relever le marbre du lieu à Avesnes-les-Aubert. Vers quatre heures de l'après-midi, le ciel qui était clair, s'assombrissait tout à coup, il devint noir comme de ténie et un orage terrible, intense et diluvien, en un instant, un torrent dévalait des hauteurs de Béviliers, se joint au torrent qui vient de Saint-Hilaire et de Quély. C'est une masse d'eau qui se rue contre le mur de la voie ferrée en vagues le boue jaunâtre. Le radier d'un égout qui passe sous la voie est insuffisant, et bientôt, les eaux couvrent la route et les champs.

La grille de la râperie offre une issue à cette masse d'eau qui envahit bientôt les bâtiments des machines. Sous l'impulsion du torrent, le mur de clôture est renversé et le flot envahit sa rue à l'assaut du tissage Herbin-Russon et Trudelle.

— C'est toi, sans doute, la fameuse perle de Percheron ?

— M. Célestin prit un air modeste.

— M. Percheron veut bien m'honorer de sa confiance.

— Grapat, Célestin Grapat, au service de monsieur le vicomte...

Le clerc ajouta, avec un bon sourire indulgent :

— Monsieur le vicomte a sans doute perdu un peu d'argent à son cercle, et monsieur le vicomte...

— Monsieur le vicomte a besoin d'argent, tu l'as deviné, mon garçon. Mais je suppose que ton patron ne le laisse pas la clef de la caisse ?

M. Célestin, sans répondre, ouvrit le cabinet de maître Percheron, s'effaça devant M. de Tréfontaine, alla soigneusement fermer la porte de la salle des clercs, rejoignant le noble visiteur et lui avançant un fauteuil :

— Que monsieur le vicomte veuille bien prendre la peine de s'asseoir. — Il fait diablement chaud ici ; on étouffe...

Il tue un de ses compatriotes de deux coups de couteau. — Le blessé serait le mobile criminel.

Il y a quelques mois vint s'établir au hameau de Macou, un groupe d'espagnols, occupés à la fosse de Ledoux, de la Compagnie des mines de Louvain.

Ces travailleurs constituent une petite colonie. Ils occupent les maisons d'un corral nouvellement construit sur le terri de la fosse Chabaud-Latour, qui a été abandonnée.

Cette petite colonie fut mise en émoi vers midi par un drame qui a coûté la vie au mineur Antonio Domingo Rey, 29 ans, originaire de Gomion, province de Lago.

Le drame Vers 11 heures du matin, Domingo Rey et un certain Rodriguez Isaac, alias Fernandez Gerard, 27 ans, également d'origine espagnole, se rencontrèrent à l'estaminet Arthur Caucheteux, chemin de Bernisart.

Is se connaissaient quelque peu. Ils lièrent conversation et firent une petite collation. Ils prirent chacun un café, mangèrent un morceau de pain et burent deux chopes.

Is venaient de payer leur compte et s'apprétaient à sortir lorsque Domingo Rey vit passer deux de ses compatriotes : Joseph Merino et sa sœur Nathalie. Il s'avança sur le seuil de l'estaminet et les invita à entrer pour prendre une consommation.

Rodriguez, qui était encore assis dans le débit, se leva précipitamment, sortit d'un de ses poches un couteau, et avant que M. Caucheteux ait pu intervenir, se jeta sur Rey et lui planta son couteau dans le dos.

Rey poussa un long cri et fit quelques pas en trébuchant vers le corral.

Il s'affaissa sur le bord d'un trottoir, perdant abondamment du sang par sa blessure.

Plusieurs personnes se portèrent aussitôt à son secours, notamment Merino et sa sœur M. Caucheteux et le préposé des douanes Lernaud.

On le transporta avec précaution chez un de ses compatriotes, demeurant dans le voisinage, le sieur Mier et on le plaça sur un lit. Il y expira bientôt sans avoir prononcé aucune parole.

La chasse à l'homme Rodriguez avait pris aussitôt la fuite. Il avait jeté près du corps de sa victime son arme, un couteau de boucher neuf. On le brigadier Rodriguez qui venait de chercher un couteau de bois blanc le prix 1 fr. 35. La lame de ce couteau, longue de 18 centimètres est très effilée.

On retrouva également sur le chemin un poignard dans sa gaine et une casquette que Rodriguez perdit dans sa course folle à travers champs.

Plusieurs personnes s'étaient mises à sa poursuite, mais elles ne purent le rejoindre et Rodriguez ayant gagné le bois de Bonsecours, elles perdirent bientôt sa trace.

Le meurtrier est retrouvé à Peruwelz La police de Condé avait été avertie par un des habitants de Peruwelz, qui avait vu le meurtrier se diriger vers ce village.

Il le retrouva vers midi, à l'entrée de l'avenue qui relie Bonsecours et Peruwelz. Le brigadier accosta Rodriguez qui venait d'acheter un couteau dans un magasin de Bonsecours et lui posa quelques questions sur le drame qui venait de se dérouler.

Rodriguez avoua qu'il était le meurtrier. Et, sur les conseils du brigadier de police il alla se constituer prisonnier à la gendarmerie de Peruwelz.

M. Arthur Caucheteux fut aussi le témoin de ce drame rapide.

Il servit les diverses consommations que prirent ses deux clients. Il ne remarqua pas qu'il pouvait y avoir entre eux un sujet de discussion. Rien dans leur attitude ne pouvait faire prévoir cette fin tragique.

Descente du Parquet Le Parquet de Valenciennes se rendra aujourd'hui vers sept heures du matin, à l'audience d'un médecin-légiste, qui pratiquera l'autopsie de Rey.

La victime M. Cailliet, commissaire de police, a ouvert une enquête. Celle-ci est particulièrement difficile à mener, la plupart des témoins ne connaissant pas ou fort peu le français.

Cependant, des premiers renseignements que nous avons pu recueillir il semble que l'on peut attribuer ce crime à la jalousie.

Depuis l'acte du crime, il s'est écoulé huit mois. La sœur de Rodriguez, M. Coupland, juge d'instruction, lança télégraphiquement quelques heures plus tard, un mandat d'arrêt.

Le mobile du crime M. Cailliet, commissaire de police, a ouvert une enquête. Celle-ci est particulièrement difficile à mener, la plupart des témoins ne connaissant pas ou fort peu le français.

Cependant, des premiers renseignements que nous avons pu recueillir il semble que l'on peut attribuer ce crime à la jalousie.

Depuis l'acte du crime, il s'est écoulé huit mois. La sœur de Rodriguez, M. Coupland, juge d'instruction, lança télégraphiquement quelques heures plus tard, un mandat d'arrêt.

Le mobile du crime M. Cailliet, commissaire de police, a ouvert une enquête. Celle-ci est particulièrement difficile à mener, la plupart des témoins ne connaissant pas ou fort peu le français.

Cependant, des premiers renseignements que nous avons pu recueillir il semble que l'on peut attribuer ce crime à la jalousie.

Depuis l'acte du crime, il s'est écoulé huit mois. La sœur de Rodriguez, M. Coupland, juge d'instruction, lança télégraphiquement quelques heures plus tard, un mandat d'arrêt.

Le mobile du crime M. Cailliet, commissaire de police, a ouvert une enquête. Celle-ci est particulièrement difficile à mener, la plupart des témoins ne connaissant pas ou fort peu le français.

Cependant, des premiers renseignements que nous avons pu recueillir il semble que l'on peut attribuer ce crime à la jalousie.

Depuis l'acte du crime, il s'est écoulé huit mois. La sœur de Rodriguez, M. Coupland, juge d'instruction, lança télégraphiquement quelques heures plus tard, un mandat d'arrêt.

Les dégâts dans la région

Immenses dégâts dans les marais de Sin-le-Noble

L'orage qui s'est abattu hier sur la région de Douai a particulièrement éprouvé les territoires de Sin-le-Noble, notamment le Marais de Sin-le-Noble, les communes de Fris-Marais, Lathuys et Watignies.

La grêle tomba sans discontinuer pendant près de deux heures. Les grêlons, fort gros, forment sur le sol une couche épaisse. Les récoltes furent très éprouvées. On cite un champ de 23 ares de salades prêtes à être cueillies qui fut totalement saccagé ; les salades ont été littéralement hachées. Les pertes sont fort importantes.

De mémoire d'homme, disaient les maraichers, on n'avait jamais vu semblable désastre survenu en de telles circonstances.

Les cultivateurs et les maraichers vont les récoltes dévastées se sont réunis vendredi matin à Douai, salle Sèdès, au nombre de cinquante environ, sous la présidence de M. Goulois. Après avoir examiné la situation, ils ont rédigé une pétition aux pouvoirs publics et l'ont déposée à la Sous-Préfecture.

La grève de l'usine à gaz prend une nouvelle extension. L'arbitrage du préfet du Nord est demandé par le syndicat ouvrier.

Hier vendredi, les charbonniers de l'entreprise Buleaux, rue de Collège, 16, ont mis à exécution la décision qu'ils avaient prise la veille au soir, de ne plus transporter le charbon destiné à l'usine à gaz.

En outre, les ouvriers débardeurs, occupés au déchargement des bélandres amarrées aux quais de Gand, ont également décidé de plus effectuer le déchargement de la houille expédiée à la Société roubaissienne d'éclairage. Toutefois, ils ont achevé le travail commencé sur un bélandre en cours de déchargement.

Les stocks assez importants de charbon et des stocks qui permettent de faire fonctionner l'usine pendant plusieurs semaines.

D'autre part, se solidarisant à leur tour avec leurs camarades manœuvres et chauffeurs, les ouvriers spécialistes : régulateurs de gazomètre et de pression, monteurs, tôliers, gaziers et terrassiers se sont mis en grève hier.

A 10 heures du matin on nous déclarait à l'usine que les gazomètres contiennent encore environ 6.000 mètres cubes. Or, cette quantité de gaz, livrée à la consommation, aurait été épuisée en moins de deux heures.

La production de l'usine est à peu près égale à un tiers de la production normale. Elle est assurée par 30 ouvriers plus ou moins expérimentés, au lieu des 90 employés en temps ordinaire à cette époque de l'année.

Pour remplir les gazomètres, dans l'état actuel de la production, il faudrait au moins 3 jours. C'est dire que la Ville restera la nuit plongée dans l'obscurité au moins jusque dimanche soir, date à laquelle on espère pouvoir assurer un éclairage encore très restreint et seulement sur certains points de la Ville.

L'ARBITRAGE Assez tard dans la soirée nous apprenons que le Syndicat « l'Union de la Métallurgie » a accepté de négocier avec les lenteurs.

Au moins, vous me jurez que vous ne me trahirez pas ?

— Oui, tu me parles, va ! Le million, d'abord, d'où provient-il ?

— De la réalisation du portefeuille de votre père : il a vendu toutes ses valeurs mobilières.

— Comment le sais-tu ?

— Tu l'as appris — bien par hasard — d'un mien ami employé chez son agent de change et que j'ai rencontré ce matin à la gare : il m'a montré avec orgueil sa sacoche contenant onze cent mille francs.

— Dans quel but, cette réalisation ?

— Hum... je suppose... le crois savoir... parlons tout franc, je sais par le patron que monsieur le comte dénature sous main sa succession.

— Allons donc ! en faveur de qui ?

— Ah ! voilà... très probablement en faveur de l'enfant.

— Quel enfant ?

— Celui qui, déjà figure sur son testament pour la part de sa fortune dont la loi lui laisse la libre disposition, c'est-à-dire la moitié, puisque vous n'êtes fils unique.

— Et cet enfant a-t-il des biens ?

— Un million ? tu dis un million ? Mon père garde un million chez lui ?

M. Célestin permit s'épouvanter soudain de l'indignation qu'il venait de commettre.

— Oh ! monsieur le vicomte, mille pardons !... Oubliez ce que je viens de me laisser entraîner à vous révéler par distraction !... Si M. Percheron pouvait se douter...

— Voyons, achève... puisque tu es tant fait de commettre les mêmes erreurs.

— C'est que c'est grave... si grave... Pensez... Un secret de famille !... Et M. le comte qui s'est entouré de tant de précautions pour réaliser à l'insu de tous...

M. Célestin poussa un soupir, leva les yeux au ciel et parut prendre brusquement son parti.

— Allons, monsieur Georges, je vois bien qu'il faut que je me livre à vous ; la sympathie ne se commande pas, et l'indigne que je vous porte m'a entraîné au-delà des bornes de...

Les dégâts dans la région

Immenses dégâts dans les marais de Sin-le-Noble

L'orage qui s'est abattu hier sur la région de Douai a particulièrement éprouvé les territoires de Sin-le-Noble, notamment le Marais de Sin-le-Noble, les communes de Fris-Marais, Lathuys et Watignies.

La grêle tomba sans discontinuer pendant près de deux heures. Les grêlons, fort gros, forment sur le sol une couche épaisse. Les récoltes furent très éprouvées. On cite un champ de 23 ares de salades prêtes à être cueillies qui fut totalement saccagé ; les salades ont été littéralement hachées. Les pertes sont fort importantes.

De mémoire d'homme, disaient les maraichers, on n'avait jamais vu semblable désastre survenu en de telles circonstances.

Les cultivateurs et les maraichers vont les récoltes dévastées se sont réunis vendredi matin à Douai, salle Sèdès, au nombre de cinquante environ, sous la présidence de M. Goulois. Après avoir examiné la situation, ils ont rédigé une pétition aux pouvoirs publics et l'ont déposée à la Sous-Préfecture.

La grève de l'usine à gaz prend une nouvelle extension. L'arbitrage du préfet du Nord est demandé par le syndicat ouvrier.

Hier vendredi, les charbonniers de l'entreprise Buleaux, rue de Collège, 16, ont mis à exécution la décision qu'ils avaient prise la veille au soir, de ne plus transporter le charbon destiné à l'usine à gaz.

En outre, les ouvriers débardeurs, occupés au déchargement des bélandres amarrées aux quais de Gand, ont également décidé de plus effectuer le déchargement de la houille expédiée à la Société roubaissienne d'éclairage. Toutefois, ils ont achevé le travail commencé sur un bélandre en cours de déchargement.

Les stocks assez importants de charbon et des stocks qui permettent de faire fonctionner l'usine pendant plusieurs semaines.

D'autre part, se solidarisant à leur tour avec leurs camarades manœuvres et chauffeurs, les ouvriers spécialistes : régulateurs de gazomètre et de pression, monteurs, tôliers, gaziers et terrassiers se sont mis en grève hier.

A 10 heures du matin on nous déclarait à l'usine que les gazomètres contiennent encore environ 6.000 mètres cubes. Or, cette quantité de gaz, livrée à la consommation, aurait été épuisée en moins de deux heures.

La production de l'usine est à peu près égale à un tiers de la production normale. Elle est assurée par 30 ouvriers plus ou moins expérimentés, au lieu des 90 employés en temps ordinaire à cette époque de l'année.

Pour remplir les gazomètres, dans l'état actuel de la production, il faudrait au moins 3 jours. C'est dire que la Ville restera la nuit plongée dans l'obscurité au moins jusque dimanche soir, date à laquelle on espère pouvoir assurer un éclairage encore très restreint et seulement sur certains points de la Ville.

L'ARBITRAGE Assez tard dans la soirée nous apprenons que le Syndicat « l'Union de la Métallurgie » a accepté de négocier avec les lenteurs.

Au moins, vous me jurez que vous ne me trahirez pas ?

— Oui, tu me parles, va ! Le million, d'abord, d'où provient-il ?

— De la réalisation du portefeuille de votre père : il a vendu toutes ses valeurs mobilières.

— Comment le sais-tu ?

— Tu l'as appris — bien par hasard — d'un mien ami employé chez son agent de change et que j'ai rencontré ce matin à la gare : il m'a montré avec orgueil sa sacoche contenant onze cent mille francs.

— Dans quel but, cette réalisation ?

— Hum... je suppose... le crois savoir... parlons tout franc, je sais par le patron que monsieur le comte dénature sous main sa succession.

— Allons donc ! en faveur de qui ?

— Ah ! voilà... très probablement en faveur de l'enfant.

— Quel enfant ?

— Celui qui, déjà figure sur son testament pour la part de sa fortune dont la loi lui laisse la libre disposition, c'est-à-dire la moitié, puisque vous n'êtes fils unique.

— Et cet enfant a-t-il des biens ?

— Un million ? tu dis un million ? Mon père garde un million chez lui ?

M. Célestin permit s'épouvanter soudain de l'indignation qu'il venait de commettre.

— Oh ! monsieur le vicomte, mille pardons !... Oubliez ce que je viens de me laisser entraîner à vous révéler par distraction !... Si M. Percheron pouvait se douter...

— Voyons, achève... puisque tu es tant fait de commettre les mêmes erreurs.

— C'est que c'est grave... si grave... Pensez... Un secret de famille !... Et M. le comte qui s'est entouré de tant de précautions pour réaliser à l'insu de tous...

M. Célestin poussa un soupir, leva les yeux au ciel et parut prendre brusquement son parti.

— Allons, monsieur Georges, je vois bien qu'il faut que je me livre à vous ; la sympathie ne se commande pas, et l'indigne que je vous porte m'a entraîné au-delà des bornes de...

Chronique Electorale

Plus de corbeaux électeurs

LES CURES EMIGRES A L'ETRANGER NE PEUVENT VOTER EN FRANCE QU'EN OBSERVANT LA LOI

La Cour de cassation vient de rejeter le pourvoi formé par un curé, ayant été élu curé à Linselles, il y a dix ans, et étant devenu habitant de la Belgique depuis, réclamant son droit de vote à Linselles.

Le juge de paix du canton Nord de Tournai avait rejeté la réclamation.

C'est la condamnation définitive des « corbeaux » nous venant de Belgique et présents dans les communes de France, qui ont le droit de voter ailleurs que là où ils ont accompli leur service militaire, comme le dit notamment la Loi.

1re CIRCONSCRIPTION DE LILLE

Désistement de M. Mourmant

AUX ELECTEURS RADICAUX

Je remercie les 1107 électeurs qui ont affirmé sur mon nom leur foi républicaine, et Respectueux de la discipline et me conformant aux décisions de la Fédération Républicaine du Nord, je retire ma candidature et j'invite tous les radicaux qui m'ont accordé leur suffrage le 26 avril dernier à voter sans hésitation pour le citoyen Ghisla, quière, candidat du bloc républicain. Ils accompliront ainsi leur devoir en assurant dans la 3e circonscription de Lille l'écroulement définitif de la réaction et du Clericalisme, nous donnant la République laïque et réformatrice.

Maurice MOURMANT, Industriel, ancien Conseiller municipal de Lille

2me CIRCONSCRIPTION DE LILLE

Désistement de M. G. Potié

M. G. Potié nous communique le texte suivant :

Je remercie les 6.999 républicains qui en me continuant leur confiance ont approuvé mon programme tout de foi démocratique, réformes possibles, raisonnées et d